

Le lundi 21 avril, sur les dix heures du matin, le maréchal d'Ancre étant sorti de son logis, il vint à pied le long des murailles du petit jeu de paume du Louvre, suivi à son habitude; la grande porte du Louvre lui fut ouverte et refermée sitôt qu'il fut entré. » Ceux qui accompagnaient monsieur de Vitry, lui tire de trois coups de pistolet; un droit au cœur, l'autre dans la tête, et le troisième dans le ventre; ce qui le fit tomber raide mort.

Ce ne fut pas tout; la maréchale d'Ancre, qui avait été menée à la Bastille, fut conduite immédiatement après à la conciergerie du palais; Les conseillers Courtin et Deslandes instruisirent le procès.

Leonora Galigai, ladite maréchale, se vit obligée de répondre à des questions telles que celles-ci:

« N'est-il pas vrai que vous avez en vos cachettes des talismans, des images de cire, symboles et écrits mystérieux? On a trouvé chez vous l'horoscope des Rois et Reines de France.

N'est-il pas vrai que le juif portugais vous a dit, méchante femme, que vous étiez ensorcelée dans vos couches?

N'est-il pas vrai que vous avez fait venir des moines d'Italie pour exorciser la nuit dans les églises?

N'y avez-vous pas fait tuer un coq, des pigeons, dont le sang et le corps, sacrilège exécration, devaient servir à votre santé?

N'est-il pas vrai, méchante femme, que vous avez jeté un charme sur la Reine-mère pour lui persuader tout ce que vous vouliez?»

Les preuves paraissaient ne pas manquer à l'appui de ces inculpations de sortilège qui emportaient avec elles la peine du bûcher.

« En sa maison on n'entendait que cris et hurlements lorsque ladite Galigai sacrifiait un coq, oblation judaïque et paganisme, et quand ladite dame étoit grosse, elle tenait un coq et une poule ensemble.

Ladite dame également avait sur elle diverses étoffes qu'elle se pendait au cou, à la façon des préservatifs. Et quand on avait pillé sa maison, n'avait-on pas

trouvé une grande image de cire en une bière de verre? » (*Décade du Roi Louis le-Jusle, par B. Legain, in-fol. liv. x.*)

Lorsque la maréchale connut le sort qui lui était réservé, elle essaya d'abord de s'y soustraire, donnant pour motif qu'elle était enceinte; mais voyant s'évanouir ses espérances de ce côté, elle accepta sa destinée avec beaucoup de résignation, et montra jusqu'au dernier moment un courage et une fermeté qui eussent fait honneur à un sexe moins faible que le sien.

« Il n'était pas besoin, dit un parlementaire, de l'aider à mourir, car elle se montra fort assurée, et je ne vis jamais personne qui eût un visage plus résolu à la mort. »

Quant elle sortit de la prison pour monter dans la charrette, voyant une si grande affluence, elle s'écria:

« Que de peuple pour voir une pauvre affligée! »

Et secouant son pouce sur ses dents de devant:

« Je me soucie, dit-elle, aussi peu de la mort que cela. »

Finalement, après l'avoir trouvée atteinte et convaincue du crime de lèse-majesté divine et humaine, le samedi 8 juillet, elle fut exécutée en la place de Grève, où elle eut la tête tranchée, son corps brûlé et réduit en cendres puis jetées après au vent

Le maréchal d'Ancre et la maréchale, laissaient un fils fort jeune, qui fut, aussitôt après l'assassinat, confié à la garde de M. de Fiesque. On lit dans le manuel de Dupuy que la jeune Reine Anne d'Autriche le fit venir en sa présence, quelques heures après la mort de son père, et eut l'inhumanité de le forcer à danser devant elle une sarabande, qu'il passait pour danser très bien.